

AGRPC

Vision et Mission

Historique

- L'Association pour la gestion des résidus pharmaceutiques post-consommation (AGRPC) a vu le jour en Colombie-Britannique. Elle a été constituée en 1999, en réponse à une demande du ministre de l'Environnement (MDE) pour élargir le champ d'application de manière à inclure les produits pharmaceutiques, et faire en sorte que les règles du jeu soient uniformes pour tous les producteurs grâce à la participation universelle au programme. *Post-Consumer Residual Stewardship Program Regulation*, entré en vigueur le 27 mars 1997, obligeait tous les propriétaires de marques de produits pharmaceutiques vendus en C.-B. à fournir aux consommateurs un moyen de se débarrasser de leurs produits inutilisés ou périmés de manière sécuritaire pour l'environnement et à assumer la responsabilité de la saine gestion de leurs produits.
- Les membres fondateurs de l'AGRPC, représentés au sein du [conseil d'administration](#), sont : les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D), l'Association canadienne du médicament générique (ACMG) et NDMAC, Favoriser la pratique canadienne d'autosoins.

Historique(suite)

- L'AGRPC est une association sans but lucratif commanditée par l'industrie, qui gère les initiatives de gestion de produits pharmaceutiques et de produits de soins personnels pour le compte de ses membres au Canada.
- L'adoption de la *Environmental Management Act* (EMA) le 8 juillet 2004 jumelait la *Waste Management Act* et la *Environment Management Act* dans une seule loi régissant la protection et la gestion de l'environnement en Colombie-Britannique. Le *Recycling Regulation* (Règ. 449/04 de la C.-B.), entré en vigueur le 7 octobre 2004, abrogeait le *Post-Consumer Residual Stewardship Program Regulation* en place et intégrait des dispositions clés. La catégorie des produits pharmaceutiques, définie dans les catégories de produits résiduels à l'annexe 2 du *Recycling Regulation*, se compose de tous les médicaments inutilisés ou périmés, y compris les produits de soins personnels et les médicaments non prescrits au sens où l'entend le [British Columbia Regulations](#) en vertu de la *Loi sur les aliments et les drogues* (Canada).
- L'AGRPC a obtenu du MDE l'approbation d'un plan du programme de reprise de produits pharmaceutiques et a conclu une entente pour sa mise en œuvre en 2000. En octobre 2006, elle doit présenter le plan du programme actuel au MDE pour fins d'approbation.

Vision

- Agir en qualité de gestionnaire des programmes environnementaux de gestion des résidus post-consommation pour les produits pharmaceutiques et les produits de soins personnels.

Mission

- Gérer les médicaments inutilisés ou périmés de manière efficace et acceptable pour l'environnement, conformément aux politiques ou aux lois gouvernementales, pour nos membres.

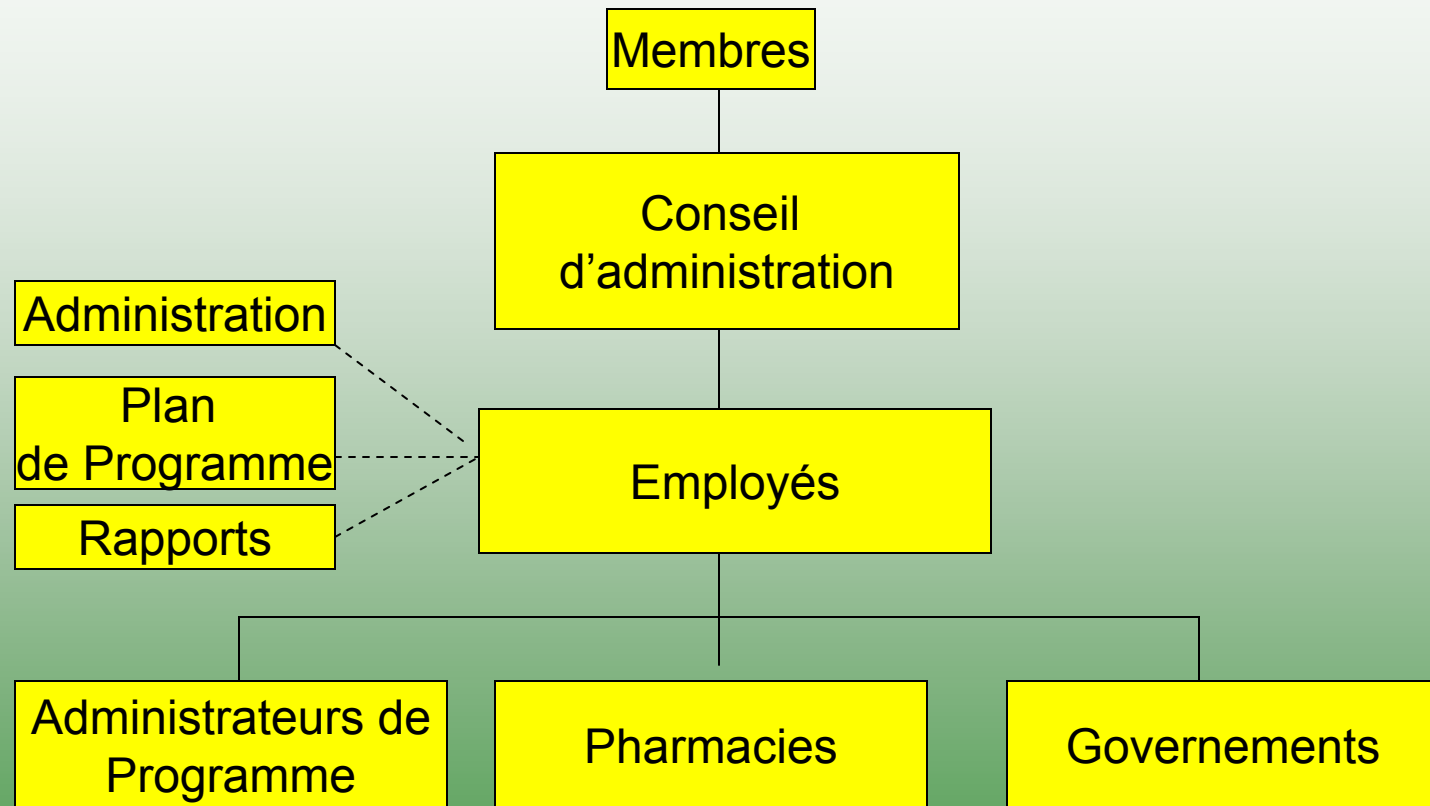
Principes Fondamentaux

- Remplir les obligations de gestion de la manière la plus efficace.
- Garantir des règles du jeu uniformes pour les industries des produits pharmaceutiques et des produits de soins personnels

Governance

- Conseil d'administration représentatif
- Réunions trimestrielles du conseil d'administration
- Rapports annuels

Structure de l' AGRPC



Programme National

Nos principes directeurs pour l'élaboration d'un programme national

- *Des règles du jeu uniformes pour toutes les entreprises participantes*
Les gouvernements provinciaux doivent être disposés à mettre en place des mécanismes d'exécution suffisants pour que toutes les entreprises visées soient obligées de participer au programme.
- *Une responsabilité partagée*
Les frais de fonctionnement d'un programme provincial sont répartis entre les industries des produits pharmaceutiques (de marque et génériques) et des produits de soins personnels.
- *Le flux de déchets post-consommation*
L'objectif consiste à gérer les produits et à les éliminer dans le flux de déchets des consommateurs (c.-à-d., les ordures ménagères).
- *L'efficacité économique et environnementale*
Le programme doit viser le prix de revient global le plus bas et l'établissement, pour l'industrie, de points de référence en matière de frais acceptables et de gestion de l'environnement efficace et saine.
- *La gestion de l'environnement*
L'élimination des produits doit se faire uniquement dans les lieux dotés de normes de protection de l'environnement et de la santé pour le traitement des déchets spéciaux.

Programme en Colombie-Britannique

- L'AGRPC offre actuellement des services de gestion à ses membres en Colombie-Britannique.
- En Colombie-Britannique, on compte plus de 856 endroits où le public peut retourner les médicaments inutilisés ou périmés.
- L'élimination de médicaments sécuritaire pour l'environnement est gratuite pour le public.